

Comment bénéficier de votre contrat d'assurance Essen'Ciel ?

Nous avons sélectionné 3 exemples pour illustrer le fonctionnement de votre contrat. Ces exemples doivent vous permettre de mieux comprendre ce qu'il faut faire dans les situations décrites. **Ils sont donnés sous réserve de l'application des garanties et exclusions susceptibles de s'appliquer à chaque cas particulier de sinistre.** Voir § 3.6. de la notice pour la détermination des âges d'adhésion.

Exemple

en cas de décès 2 ans après l'adhésion

M. X. adhère au contrat d'assurance Essen'Ciel à l'âge de 70 ans. Il choisit un capital de 5 000 € pour financer ses obsèques et une période de cotisation de 10 ans.



1

Se renseigner sur les successions

Peu après son adhésion, M. X. se pose des questions sur ce qu'il arriverait à sa femme et son fils s'il décédait. Il contacte donc les conseillers d'AXA Assistance par téléphone pour se renseigner sur la réglementation en vigueur en matière de succession.



01 55 92 26 92

7 jours sur 7, de 8 h 00 à 20 h 30 (horaires France métropolitaine).



2

Déclarer le décès

M. X. décède à l'âge de 72 ans. Son épouse contacte son interlocuteur AXA ou le Service Clients (voir §9.1. Comment déclarer le décès de l'assuré ?) pour connaître les démarches à suivre afin de déclarer le décès.



3

Financer les obsèques

Le coût de ses obsèques s'élève à 4 200 € TTC. Ce montant est versé directement à l'entreprise de pompes funèbres en charge des obsèques et qui a transmis une facture des frais.

M. X. a choisi au moment de son adhésion un capital obsèques de 5 000 €, soit 5 100,50 € après revalorisation annuelle de 1 % (en cumul, revalorisation de 2 % compte tenu de l'ancienneté du contrat). Il est supérieur au montant de la facture. Le solde de 899,5 € (5 100,5 € - 4 200 €) est versé à son épouse, qui a été choisie par M. X. comme *bénéficiaire* ^① subsidiaire du contrat.



4

Faire bénéficier le fils d'un soutien psychologique

Le fils de M. X. a souhaité être accompagné par un psychologue. Grâce au contrat Essen'Ciel de son père, il bénéficie d'un soutien à hauteur de 6 rendez-vous téléphoniques. Pour l'organiser, il contacte les conseillers d'AXA Assistance (voir chapitre 2. Vos contacts principaux) qui le mettent en relation avec le psychologue et planifient les rendez-vous.

Garanties	Prestations
Information juridique et fiscale sur les successions	Renseignements d'ordre documentaire fournis par téléphone
Versement du capital garanti en cas de décès	Prise en charge des frais d'obsèques à concurrence du montant du capital garanti, le solde ayant été réglé au bénéficiaire subsidiaire désigné
Soutien psychologique	6 rendez-vous téléphoniques ou dans un cabinet dans les 12 mois après le décès

Exemple

en cas de décès en vacances

Mme Y. adhère au contrat d'assurance Essen'Ciel à l'âge de 67 ans. Elle choisit un capital de 4 000 € pour financer ses obsèques. Elle choisit le paiement des cotisations de manière viagère avec une périodicité annuelle.



S'informer sur les démarches après le décès

M^{me} Y. est souvent en voyage et elle souhaite informer au mieux son partenaire lié par un PACS s'il lui arrivait un problème lors d'un déplacement. Elle contacte les conseillers d'AXA Assistance par téléphone pour comprendre les démarches à effectuer après le décès.



01 55 92 26 92

7 j/7, de 8 h 00 à 20 h 30 (horaires France métropolitaine).



Déclarer le décès

M^{me} Y. décède à l'âge de 78 ans lors d'un séjour en France à 300 km de son *domicile*^①. Son partenaire de PACS contacte son interlocuteur AXA ou le Service Clients (voir §9.1. Comment déclarer le décès de l'assuré ?) pour connaître les démarches à suivre afin de déclarer le décès.



Organiser le rapatriement du défunt et financer les obsèques

Le partenaire de PACS de Mme Y. contacte les conseillers d'AXA Assistance pour organiser son rapatriement et demander la prise en charge des frais (Rapatriement de corps, Retour d'un *membre de la famille*^① et Présence d'un membre de la famille). AXA Assistance prend en charge ces frais jusqu'à 3 600 € TTC.

Le coût des obsèques s'élève, lui, à 5 000 € TTC.

Mme Y. a choisi, au moment de son adhésion, un capital de 4 000 €. Au moment de son décès, le capital s'élève à 4 462,67 € après revalorisation annuelle de 1 % (soit une revalorisation cumulée de 11,5 % compte tenu de l'ancienneté du contrat).

Le capital (4 462,67 €) est inférieur au coût des obsèques (5 000 € TTC). Par conséquent, son partenaire de PACS, qui a pris en charge les frais d'obsèques, bénéficiera du remboursement par l'assureur des frais dans la limite du capital garanti, soit 4 462,67 €, et aura à sa charge la différence, soit 537,33 €.



Proposer des services d'aide ménagère au conjoint

Le partenaire de PACS de M^{me} Y. a souhaité bénéficier de services d'aide ménagère pour l'entretien de la maison. Il contacte les conseillers d'AXA Assistance qui recherchent et prennent en charge cette prestation.

Garanties	Prestations
Information sur les démarches après le décès	Renseignements fournis par téléphone
Rapatriement	■ Rapatriement du corps ou des cendres jusqu'au lieu d'inhumation en France ■ Enveloppe de services à la personne dans la limite de 750 € TTC au global
Versement du capital garanti en cas de décès	Remboursement des frais d'obsèques, dans la limite du montant du capital garanti
Aide ménagère	10 h maximum avec un minimum de 2 h consécutives, dans le mois qui suit le décès

Exemple

en cas de décès en France avec le souhait d'une inhumation à l'étranger*

M^{me} Z. adhère au contrat d'assurance Essen'Ciel à l'âge de 65 ans. Elle choisit un capital de 8 000 € pour financer ses obsèques et une période de cotisation de 10 ans.



1 Se renseigner en matière de fiscalité

3 ans après son adhésion, M^{me} Z. contacte les conseillers d'AXA Assistance par téléphone pour demander des précisions sur les différents régimes fiscaux en vigueur.



01 55 92 26 92

7j/7, de 8 h 00 à 20 h 30 (horaires France métropolitaine).



2 Déclarer le décès

M^{me} Z. décède à son *domicile*^① en France à l'âge de 82 ans. Ses sœurs contactent son interlocuteur AXA ou le Service Clients (voir §9.1. Comment déclarer le décès de l'assuré ?) pour connaître les démarches à suivre afin de déclarer le décès.



3 Organiser le transport à l'étranger^② et financer les obsèques

Dans ses dernières volontés, M^{me} Z. a indiqué qu'elle souhaitait être inhumée au Canada. Ses sœurs contactent les conseillers d'AXA Assistance pour organiser le transport du corps.

Le montant du capital obsèques du contrat de M^{me} Z. est de 8 000 €, soit 9 474,44 € après revalorisation annuelle de 1 % (en cumul, revalorisation de 18,4 % compte tenu de l'ancienneté du contrat). Ce montant est destiné à financer le coût des obsèques incluant les frais de transport aérien.



4 Faciliter les formalités administratives

Les sœurs de M^{me} Z. s'interrogent sur les démarches à suivre. Elles contactent les conseillers d'AXA Assistance qui les mettent en relation avec un conseiller spécialisé. Celui-ci leur détaille toutes les actions à effectuer pour faciliter leurs démarches auprès des différents organismes.

Garanties utilisées	Prestations
Se renseigner en matière de fiscalité	Renseignements fournis par téléphone
Versement du capital garanti en cas de décès	Remboursement des frais d'obsèques, dans la limite du montant du capital garanti
Aide et formalités administratives	Aides aux démarches